

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

"LINABESTOS"

est la seule planche murale

ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

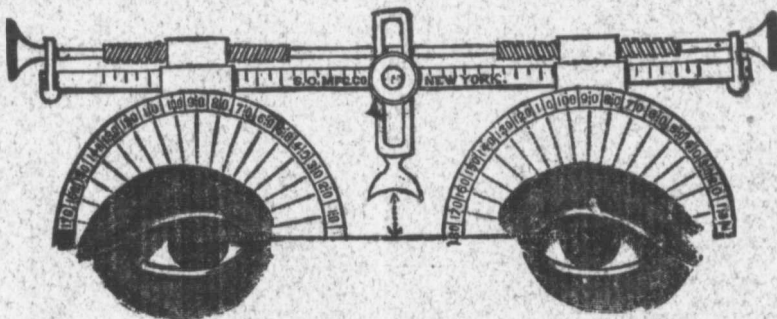
Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.

Bureau: 82 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES
FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.



J.-E. GAGNON, OPTICIEN
SPÉCIALISTE.

PHONE 868.

160, rue ST-JEAN, QUÉBEC.

Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle, la réfraction et le choix des lunettes.

EXAMEN GRATUIT

Spécialité Verre Torique

Seul Fabricant de Verres à Lunette à Québec
Comparez nos verres et le fini de notre travail

Toutes commandes exécutées le même jour

HEURES DE BUREAU

8 heures a. m. à 8 heures p. m.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 160

BILLETS POUR TOUTES
LES LIGNES
DE

BATEAUX A VAPEUR

AGENCE DE

THOS. COOK & SON

**F.-S. STOCKING, 32, St-Louis
QUÉBEC.**

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,
CANADA.**

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.**

POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et
tous sont satisfaits.

GRATIS Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître : demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,
MONTREAL.**

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,
A QUÉBEC**

N. RIOUX & CIE

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

NOTE:—Demandez notre "Mas de la Ville", vin sans alcool, la boisson idéale des végé-
tariens et des absintheurs.

WILFRID LACROIX, B.A.A.

ARCHITECTE

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

425, rue St-Jean, Québec.

LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

111, Côte Lamontagne, Edifice Morin
QUÉBEC.



1, Rue St-Jean
LÉVIS.

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLÔMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT, DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS**

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphones et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,
LUMIÈRE ET CLOCHES
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —
St-Jean et d'Youville, Québec.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

AUX DEUX EXPOSITIONS DE LA CALIFORNIE


VOYAGE:
55 Jours
\$575.00

Visitant New-York, Philadelphie, Baltimore, Washington, la Nouvelle-Orléans, San-Antonio et El Paso, Texas, Globe et Phoenix, Arizona, Riverside, San Diego, Los Angeles, Santa Barbara, Del Monte, Santa-Cruz et les Arbres Géants, San-José, et San-Francisco, Cal., Salt-Lake City, pays des Mormons, Colorado-Springs et Denver, Col., Chicago et Detroit, Mich., comprenant billets, wagon-lits "Pullman", hôtels, repas, tournées "sight-seeing", entrées aux expositions, pourboires, en un mot, toutes dépenses nécessaires.

GROUPE LIMITÉ

Départ de Montréal, lundi soir, le 5 avril ; retour le 31 mai.

Voyage sous la direction personnelle de M. HONE ou de M. F.-D. BARIL, notre premier assistant.

RETENEZ VOS PLACES MAINTENANT.

Programme envoyé sur demande.

HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

9, BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTREAL.

31, Rue BUADE, vis-à-vis la Basilique, - QUÉBEC.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 577. — Les Quarante-Heures, 577

Partie officielle : Nominations ecclésiastiques, 578.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Le péché véniel, 578. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Les reliques de la Vraie Croix, 582. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 582. — À TRAVERS LES DIOCÈSES : Nicolet, 583 ; Mont-Laurier, 584. — VARIÉTÉS : Par Marie la France reste catholique, 585 ; Lettre d'une mère à une amie d'enfance le lendemain de l'ordination de son fils, 587.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : L'aumône organisée, 589 ; La liberté du facon, 590.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 16 mai. — Dim. dans l'octave de l'Ascension.

Lundi, 17. — S. PASCAL-BAYLON, conf.

Mardi, 18. — S. VENANT, martyr.

Mercredi, 19. — S. PIERRE CÉLESTIN, pape et conf.

Judi, 20. — Octave de l'Ascension, *obl. maj.*

Vendredi, 21. — De la férie.

Samedi, 22. — *Jésus.* Vigile de la Pentecôte.

Dimanche, 23. — PENTECÔTE. *1 cl. avec oct. pris.*

QUARANTE-HEURES

16 mai, St-Jean-Baptiste de Québec. — 18, Ste-Julie ; Cap-Santé. — 19, St-Aubert. — 21, Trappistines. — 23, Hôpital-Général.

PARTIE OFFICIELLE

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Éminence le Cardinal Bégin :

M. l'abbé Odilon GUIMOND, curé de Sainte-Apolline, a été nommé curé de Saint-Damien.

M. l'abbé Philippe SYLVAIN, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Isidore de Dorchester.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LE PÉCHÉ VÉNIEL

DIVISION DU PÉCHÉ MORTEL ET DU PÉCHÉ VÉNIEL

Cette notion du péché véniel, tirée de la fin dernière de l'homme a besoin de nouveaux éclaircissements pour que nous puissions en bien saisir la nature.

Saint Thomas dit que la division du péché véniel et du péché mortel n'est point la division d'un genre en ses espèces participant également la raison de ce genre, comme l'animal se divise en animal raisonnable et en animal sans raison ; c'est la division de l'analogie en ce qui prend son attribution selon des degrés divers, comme l'être par rapport à la substance et aux accidents.

Or comme il y a une gradation entre les diverses substances et les divers accidents, on comprend immédiatement que tous les péchés mortels n'ont point la même gravité, et qu'il y a une gradation que l'on retrouve dans la catégorie des péchés véniels. Comme, d'après saint Thomas, le péché mortel et le péché véniel

représentent deux essences bien distinctes mais semblables selon une proportion prise en fonction de leur nature même, il semble que rappeler la gradation des substances et des accidents fera mieux comprendre celle du péché mortel et du péché véniel.

Au premier rang, il y a les substances complètes en raison de la substantialité et en raison de l'espèce ; et encore parmi celles-ci il y a divers degrés de perfection, v. g. : ange, homme, plante.

Au second rang, il y a les substances complètes en raison de la substantialité et incomplètes en raison de l'espèce, v. g. âme humaine.

Au troisième rang, il y a les substances incomplètes en raison de la substantialité et en raison de l'espèce, avec gradation de perfection, v. g. âmes des brutes, formes substantielles des corps.

Au quatrième rang se trouve une substance qui est la plus faible de toutes, qui n'est même pas un principe actif comme les autres, mais une pure puissance objective, c'est la matière première, qui occupe le degré le plus rapproché de l'accident.

Les substances ont une essence et une existence propres : elles sont ordonnées à subsister par elles-mêmes. Les accidents n'ont pas d'existence propre et ils sont ordonnés à exister dans un sujet : ce sont des entités faibles qui n'ont pas la force de se soutenir elles-mêmes.

Il y a en premier lieu l'accident absolu qui ajoute une perfection à la substance qui le soutient ; il a une entité qui le constitue bien qu'il n'ait pas d'existence propre, v. g. la quantité.

Il y a en second lieu l'accident modal qui est plutôt constitué par la disposition ou modification qu'il apporte à une autre entité accidentelle, que par une entité propre qui le constitue quelque chose d'absolu. C'est le dernier degré de participation de l'être, le plus rapproché du néant, et le plus faible.

On peut maintenant se faire une idée du péché véniel et du péché mortel et de leurs divers degrés de gravité, en n'oubliant pas cette échelle de perfection, à partir de l'être le plus faible qui n'a ni existence ni essence jusqu'à l'être qui est une substance spirituelle occupant le dernier degré de perfection avant Dieu lui-même. Mais ne parlons ici que du péché véniel.

L'ÉCHELLE DU PÉCHÉ VÉNIEL

Supposez une gradation de nuances descendantes de plus en plus atténuées, depuis la faute vénielle qui confine immédiatement au péché mortel jusqu'à la plus légère des imperfections susceptibles de responsabilité morale. C'est le passage du noir absolu au blanc presque pur, à travers une longue bande continue de teintes grises plus ou moins foncées suivant qu'elles s'approchent de l'une ou de l'autre des deux extrémités. La série, théologiquement parlant, est vénielle toute entière. Dira-t-on néanmoins que toutes les nuances de culpabilité y sont identiques, malgré l'unité vague du même qualificatif qui les caractérise toutes sans distinction ? La réponse négative est du plus élémentaire bon sens. Il y a donc des fautes vénielles légères et des fautes vénielles graves ; j'ajoute : et des fautes vénielles graves, encore que non mortelles, à cause de leur extrême proximité avec l'abîme où, avec un rien de plus, l'âme tomberait frappée à mort. (*Ami du Clergé*, 1902, p. 1042).

Le Père Pègues (VIII, p. 806) nous fait aussi remarquer cette diversité des péchés véniels dont les uns sont plus ou moins graves par rapport aux autres, sans cesser pourtant d'être des péchés véniels. La latitude de ces péchés est extrêmement grande et variée, dit-il. Elle comprend, en effet, tout ce qui constitue, à quelque degré que ce soit, un certain désordre ou un manque d'harmonie avec la raison ou la foi, depuis leurs variantes les plus délicates et les plus nuancées jusqu'au point précis du précepte formel où le désordre ferait perdre l'amour essentiel de la fin dernière.

LES DEGRÉS INFIMES DU PÉCHÉ VÉNIEL

Il y a donc parmi les péchés véniels des désordres tout à fait légers : telles les fautes, presque totalement inconscientes, occasionnées en matière minime, par l'entraînement, l'inadvertance, l'oubli, la négligence, la faiblesse. Ces fautes sont presque sans gravité, sans conséquence redoutable, très faciles à effacer, aux antipodes du péché mortel.

Précisons davantage. Un péché véniel très faible, peut-être

le plus faible, est le péché de sensualité dont parle saint Thomas (1a, 2ae, q. 94, a. 3). Voici en quoi il consiste.

Les mouvements de l'appétit sensible, pour autant qu'ils sont causés soit par l'imagination, soit par les objets sensibles extérieurs, mais au sujet desquels la raison n'est ni comme qui empêche, ni comme qui commande ou qui consent, constitue un péché vénial, dit de sensualité. Il s'agit bien ici de mouvements de l'appétit sensible, antérieurs à tout mouvement ou à tout acte de la volonté, qu'il s'agisse d'acte positif, ou de consentement tacite, ou d'avertance non accompagnée de répulsion. de mouvements qui préviennent la raison, et qui cependant revêtent le caractère d'actes peccamineux.

Ceci se prouve par le fait que la raison a une part de responsabilité générale, pour autant que tout mouvement de l'appétit sensible doit lui être soumis. Si l'acte de celui-ci se produit sans qu'elle intervienne et se porte sur une chose non conforme à l'ordre de la raison ou au bien pur et simple du sujet, il constitue un acte positif peccamineux. Le péché n'est pas ici proprement dit dans la volonté. La seule chose de la volonté que l'on considère ici est le rapport de domaine supérieur, qui fait que la responsabilité de cet acte de l'appétit sensible remonte jusqu'à elle. La volonté ayant pu prévenir cet acte et ne l'ayant pas fait, il en résulte que cet acte qui est dans l'homme, bien qu'il ne soit pas dans la volonté, devient un acte mauvais.

Il est vrai qu'étant donné notre faiblesse, il est moralement impossible que le sujet empêche toujours le mouvement de l'appétit sensible, à prendre l'universalité des cas. Mais il le peut toujours dans chaque cas particulier pris à part et en lui-même. Et cela suffit pour qu'il se trouve dans l'appétit sensible le péché dont nous parlons. Ce sont ces péchés de fragilité que l'homme seul ne peut éviter totalement, au témoignage de l'Écriture (Pègues, VIII, p. 500).

(à suivre)

X

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

LITURGIE ET DISCIPLINE

LES RELIQUES DE LA VRAIE CROIX

Nous croyons être utile à nos lecteurs en donnant ici le résumé des prescriptions de la Sainte Congrégation des Rites relatives à l'exposition et à la vénération des reliques de la Vraie Croix de N. S. Jésus-Christ.

1° Toute parcelle de la Vraie Croix est une *relique insigne*. (13 janvier 1631. — 12 avril 1823.)

2° On ne peut la placer dans le même reliquaire, ni l'exposer avec d'autres reliques ; celles de la Passion seules peuvent y être jointes. (6 mars 1826. — 22 février 1847.)

3° L'exposition de la relique ne doit pas être trop fréquente ; elle ne peut avoir lieu en même temps que celle du Saint-Sacrement. (2 septembre 1741.)

4° Il faut auprès du reliquaire au moins *deux cierges* ; l'usage est de porter ce nombre à *six*. (16 mars 1833.)

5° *In accessu, in recessu, in transitu*, on fait la genuflexion ; devant l'autel où la relique est conservée, la genuflexion est remplacée par une *profonde inclination de tête*. (23 mai 1835. — 23 septembre 1837.)

6° Il est défendu d'exposer la relique sur le tabernacle. (6 septembre 1845.)

7° Pour l'exposition, le prêtre revêt le surplis et l'étole rouge ; il encense debout la relique *triplici ductu*, avec genuflexion avant et après l'encensement ; s'il devait donner la bénédiction avec la Vraie Croix, il prendrait, après les encensements et la récitation du verset et de l'oraison *de Cruce*, le voile huméral ; la bénédiction se donne en traçant un signe de croix. (31 mars 1821. — 15 septembre 1837.)

8° A la messe solennelle célébrée devant la relique, celle-ci n'est encensée que *duplici ductu* et debout ; en passant devant elle, on fait la genuflexion. (7 mai 1746.)

9° Dans les processions, elle est portée sous le baldaquin, nu-tête et avec le voile huméral. (6 mai 1826.)

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Vêtue et profession. — Le 1er mai, S. G. Monseigneur P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, présidait une cérémonie de vêtue et de profession, dans la chapelle des Sœurs de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang.

Mlles Marie-Anne Paradis, de Saint-Raymond, en religion Sœur Bernardin de Sienne, et Alfrédine Trudelle, de Québec, Sœur Marie du Carmel, ont revêtu le saint habit de la communauté. Les Révérendes Sœurs Saint Arthur, née Juliette Lapointe, et Saint Paul, née Clémence Albert, ont prononcé leurs vœux perpétuels.

C'est M. l'abbé Arthur Lapointe, curé de Saint-Malachie, et frère de la Révérende Sœur Saint Arthur, qui a prononcé le sermon.

Visite pastorale. — S. G. Monseigneur P.-E. Roy, est parti samedi après-midi pour commencer la visite pastorale. Il est accompagné du R. P. Arsène Roy, dominicain, du couvent de Québec, comme prédicateur, de MM. les abbés Auguste Vézina, confesseur, et Emile Giguère, cérémoniaire. Les prêtres précurseurs sont MM. les abbés J. Houde et Ernest Martel.

Notes. — Son Eminence le cardinal Bégin est revenu jeudi midi de Rimouski, où il était allé pour les fêtes du jubilé des noces d'argent épiscopales de S. G. Mgr Blais.

— M. l'abbé J.-A. Bureau, ancien curé de Saint-Michel, est actuellement à l'Hôtel-Dieu de Québec, où il suit un traitement.

— Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme du père de M. l'abbé J. Paradis, curé de Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans, et celle de la mère de M. l'abbé J. Fortin, récemment ordonné.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Nicolet. — Nicolet a reçu la visite de S. E. le cardinal Bégin.

Arcs de triomphe, guirlandes, drapeaux et banderoles, décorations de toutes sortes et des plus jolies, aussi bien à l'Évêché, à la Cathédrale, au Séminaire, que par toute la ville, auraient suffi à montrer au vénérable visiteur combien accueillante et respectueuse était la bienvenue que lui souhaitait le diocèse de son suffragant ; mais il y avait plus : il y avait la présence de presque tout le clergé diocésain, il y avait les communautés, il y avait la population qui manifestait sa joie, son respect et son admiration partout où passa le prince de la Sainte Église.

Une foule considérable, la fanfare de l'école des Frères, les autorités civiles et religieuses reçurent le Cardinal à son arrivée, le 20 avril au soir, et le conduisirent immédiatement au Séminaire où une réception magnifique l'attendait.

Mgr Douville, avant la présentation de l'adresse, tint à dire en quelques mots la joie et la fierté du Séminaire de pouvoir offrir l'hospitalité au chef de cet archidiocèse de Québec « à qui Nicolet doit tout ce qu'il est ».

Un finissant, M. Paul Nadeau, lut ensuite une belle adresse à laquelle le Cardinal répondit avec la fine simplicité, avec la bonté dont il pénètre tout ce qu'il fait.

Puis les élèves interprétèrent remarquablement bien « La Cloche d'Argent », opéra comique en un acte.

Mercredi matin, le cortège cardinalice s'est rendu processionnellement du Séminaire à la Cathédrale, au seuil de laquelle Son Éminence a été reçue par S. G. Mgr Brunault et le curé d'office M. l'abbé Lavallée, entourés d'un clergé dont nous n'essaierons pas de faire l'énumération, tant il était nombreux. A celui du diocèse, qui se trouvait presque au complet, plusieurs prêtres de Saint-Hyacinthe s'étaient joints. Aussi le chœur de la cathédrale était-il trop petit pour contenir tous ces messieurs qui durent occuper même une grande partie du bas-chœur.

Son Éminence a chanté la messe pontificale ayant pour l'assister Mgr Bourret, V. G., comme archiprêtre, et MM. les abbés Z. Lahaye et Ed. Tessier, comme diacre et sous-diacre d'honneur.

S. G. Mgr Brunault assistait au trône accompagné des abbés V. Thibaudier, de Gentilly, et O. Milot, de Victoriaville.

On ne saurait dire assez combien le chant a été bien exécuté. Toute la messe, fort belle d'ailleurs, était de la plus pure mélodie grégorienne dont on faisait pour ainsi dire l'inauguration dans le diocèse.

C'est M. l'abbé Antonio Camirand qui a prononcé le sermon de circonstance.

La messe terminée, S. G. Mgr Brunault a présenté une belle adresse à Son Éminence. Après la réponse du Cardinal, le clergé s'est rendu à l'évêché où un somptueux dîner était servi.

Dans l'après-midi, Son Éminence fit successivement visite à l'Académie Commerciale des Frères des Écoles Chrétienues, aux orphelins de l'Hôtel-Dieu des Sœurs Grises.

Son Éminence a fait pour terminer l'après-midi une visite privée au monastère du Précieux-Sang.

Un grand souper a ensuite été servi chez le RR. Sœurs de l'Assomption ; il a été suivi d'une réception donnée aux principaux citoyens de la ville et d'une séance au pensionnat des mêmes Sœurs.

Le lendemain, Son Éminence est revenue à Québec profondément touchée de la splendide réception que lui ont faite les Nicolétains.

— S. G. Mgr Brunault a béni ces jours derniers, la nouvelle église de Saint-Gérard Majella. Un grand nombre de prêtres des environs et de Nicolet assistaient à cette belle cérémonie.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Edge, curé de Saint-Bonaventure.

Mont-Laurier. — Le Nord est entré pour tout de bon dans la voie de la Tempérance.

« C'est un fait connu, écrit *Le Droit*, que les hôtels y précédaient de beaucoup l'église, et la dépassaient longtemps en opulence et en popularité. » Grâce au zèle de S. G. Mgr Brunet et de ses fidèles colla-

borateurs, le fléau de l'intempérance agonise dans la région Labelle. Mont-Laurier vient d'entrer officiellement dans la prohibition. La population a supprimé d'un seul coup, à la demande de Sa Grandeur et de M. le curé Limoges, ses trois débits de liqueurs, vestiges des dérèglements des anciens jours.

On assure que Ferme-Neuve suivra ce glorieux précédent. Voilà donc deux paroisses décidées à progresser.

Viendra ensuite le tour de Nominique, très joli endroit malheureusement encore dans les griffes des tenanciers d'hôtels. La lutte y est commencée. Et cet endroit qui possédait autrefois huit débits licenciés d'alcool, sans compter les « trous » qui s'alimentaient à ceux-là, n'en a plus que deux. C'est encore deux de trop. Et les visiteurs contemplent avec un serrement de cœur l'église petite et nue à côté de trois hôtels pimpants et orgueilleux.

Mgr Labelle rêvait autre chose pour cette paroisse, dont il fut le fondateur. Bientôt, espérons-le, son rêve se réalisera.

VARIÉTÉS

PAR MARIE LA FRANCE RESTE CATHOLIQUE

Il est difficile aux nations de s'arrêter, quand elles sont prises par l'orgueil des doctrines, comme quand elles glissent aux excès des passions. Le naturalisme, vers 1850, sous l'influence toujours pénétrante des philosophes d'outre-Rhin, progressait encore et envahissait de plus en plus le monde ; et la France en particulier était douloureusement travaillée par ces doctrines qui ébranlent tout le christianisme dans ses principes, sapent la révélation, renversent l'Église, blasphèment la grâce et conséquemment le divin Libérateur, détruisant par là même tout ordre divin et toute hiérarchie sociale.

Voilà, mes Frères, dans sa source, le vrai péril national et chrétien ! Toute la guerre qui a été faite depuis à la religion catholique et à la société découle de ces initiales négations. Elles ont rompu chez nous le pacte lié par nos pères avec le Christ. Mais, en nous enlevant la foi, elles tendaient à nous ravir aussi l'idéal, à faire de nous, au lieu du peuple chevaleresque et épique que nous fûmes, un peuple de sceptiques et de voluptueux.

L'Église, dans sa sagesse, pour relever devant la raison orgueilleuse les murs renversés de l'Évangile et présenter au monde qui se corrompait un idéal suggestif, eut une idée de génie, plutôt une divine inspiration. A la place de s'attarder en des discussions vaines, elle définit simplement le dogme de l'*Immaculée Conception*, qui donnait à la médaille miraculeuse sa précision doctrinale. C'était cette fois *magistralement* affirmer, en

excluant de la chute originelle une seule Vierge, la faute de tous les hommes, et par conséquent la nécessité du rachat, de la croix et des sacrements ; c'était rétablir, à la face du monde, la souveraine sainteté de Dieu et la prévarication de l'homme. Jamais l'Église n'avait fait si grand acte religieux et social. En sorte que ceux qui portent aujourd'hui la miraculeuse médaille ne sont pas les jouets d'une dévotion puérile ; mais, logiques dans leur foi, ils en affirment par là l'élévation et l'intégrité.

A sa France chère, pour la sauver des pires ennemis qui l'aient encore attaquée, Notre-Dame réservait en 1858, sur les flancs de rochers de Lourdes, sa révélation spéciale et concrète de ce même dogme rédempteur. C'était peut-être aussi sa récompense à notre patrie dont les grandes écoles avaient toujours enseigné l'Immaculée. Apparaissant à Bernadette, elle lui disait donc, faisant écho à la voix du Pape : « Oui, *Je suis l'Immaculée Conception* : » et, comme telle, « je veux qu'on vienne en foule jusqu'ici », à cette source de foi, d'espérance et d'amour, puiser les remèdes opportuns de lumière, de vérité, de pureté et de vie, qui transfigurent les âmes.

Et depuis, à son appel, cette terre française de Lourdes est devenue pour l'univers entier qui l'envie la terre sacrée des miracles, où le ciel tous les ans prend sur l'orgueil humain vaincu de solennelles revanches ; où il appert aux clartés de prodiges indéniables que, par delà ce monde visible, il y en a un autre supérieur ; où il est manifeste par la guérison de tant de douleurs que Notre-Dame et son Fils ont toujours le pouvoir des résurrections de l'Évangile ; où, de fait, la France, restaurée par tant de hautes leçons, redevient, malgré ses fautes, la France idéale et chrétienne d'autrefois, — et je n'en veux pour garant que le dernier Congrès eucharistique.

Car si Lourdes est un spectacle incomparable, c'est avant tout, pour les esprits peut-être plus encore que pour les corps, un sanatorium populaire et une école sublime où je voudrais conduire, à la clinique maternelle de Notre-Dame, toutes les victimes du doute et tous les blessés de leurs propres passions. En tout cas, pendant que sur d'autres terres on s'attarde à nier le surnaturel comme impossible, il y a là un fait public, continu, écrasant, qui déjoue tous les systèmes préconçus du philosophisme transcendant, et aveugle et remet en honneur, avec les éternelles vérités, toutes les antiques vertus.

Mgr TISSIER,
Évêque de Châlons.

LETTRE D'UNE MÈRE A UNE AMIE D'ENFANCE LE LENDEMAIN DE L'ORDINATION DE SON FILS

« Avec moi, chère amie, bénis, bénis le bon Dieu ; je suis la mère d'un prêtre.

« C'est à toi que j'ai écrit, il y a vingt-cinq ans, lorsque cet enfant me fut donné. Il m'en souvient, j'étais folle de bonheur ! Je le sentais vivre à côté de moi ; j'étendais ma main vers lui, je le touchais, dans son berceau, comme pour m'assurer que je le possédais réellement. Ah ! quelle distance entre ces joies et celles qui, aujourd'hui, soulèvent mon âme et la remplissent d'un sentiment nouveau !

« Je suis aujourd'hui la mère d'un prêtre !

« Ces mains que, toutes petites, je baisais avec un amour exalté, il y a vingt-cinq ans, ces mains sont consacrées, ces doigts ont touché Dieu !

« Cette intelligence qui a reçu de moi la lumière, et à qui j'ai montré le but de la vie, elle a grandi, elle s'est imprégnée de la vérité, elle a dépassé de beaucoup la mienne par l'étude et par la grâce, et maintenant la voilà consacrée !

« Ce corps que j'ai soigné, protégé, qui m'a fait passer tant de nuits dans les larmes, quand la maladie me le disputait, ce corps devenu grand, robuste, le voilà consacré ! Serviteur d'une âme de prêtre, il se fatiguera à relever le pécheur, à instruire l'ignorant, à donner le Seigneur à toute créature pensante, qui le demande et qui le cherche.

« Ce cœur, ah ! ce cœur chaste qui n'a voulu aimer que celui de sa mère, qui a tremblé devant tout contact terrestre, le voilà consacré ! L'amour qu'il déverse s'appelle charité. Oh ! mon fils ! je le connais, moi, je sais ce qu'il y a de trésors dans cette nature concentrée. Cette concentration lui sera un rempart contre la vie, contre lui-même ; mais dans le secret du sacerdoce, quand Dieu mettra sur son chemin une âme défaillante, troublée ou perdue, comme il saura trouver les paroles qui relèvent et font croire à la bonté divine !

« Oui, oui, il fera du bien, mon enfant, il sera selon le cœur de Dieu, il sera tout charité.

« Oui, oui, je suis la mère d'un prêtre, d'un vrai prêtre !

« Que te dirai-je de la cérémonie d'hier ? J'étais là, mais je ne voyais que lui ; lui s'agenouiller, lui se tenir debout, lui se prosterner, lui se relever, lui sortant recueilli de dessous les mains de l'évêque qui s'étaient posées sur sa tête, lui prêtre !

« Et ce matin, il a dit sa première messe dans la petite chapelle d'un humble couvent. Pour unique pompe : le silence et deux cierges ; pour répondant : un enfant ; pour assistance : moi, sa mère, et quelques amis intimes.

« Ah ! quand on veut peindre le bonheur du Ciel, est-ce qu'on ne devrait pas dire : c'est le bonheur d'une mère qui voit Dieu descendre, à la voix de son fils, à elle, et qui se perd dans une adoration si profonde qu'elle a oublié le monde, la vie, le passé, et ne touche plus que deux points : Dieu et son fils !

« Il était là ; sa haute taille, ses cheveux noirs, la gravité de ses mouvements, tout le rendait majestueux. Moi, j'étais tout près de l'autel. Je ne remuais pas, mes sens semblaient suspendus. J'entendis à un certain moment, le poids d'un corps fléchissant devant la sainte hostie. Je ne priai pas ; ou du moins je ne sais trop comment cela s'appelle, c'est l'extase d'une mère chrétienne. Je disais : Merci, mon Dieu, merci ! Ce prêtre, il était à moi ; c'est moi qui l'ai formé, son âme s'est allumée à la mienne. Il n'est plus à moi, mais à vous seul ! Gardez-le de l'ombre du mal, il est le sel de la terre, empêchez-le de se corrompre. Mon Dieu, je vous aime et je l'aime ! Je le respecte et je le vénère, c'est votre prêtre !

« Au moment de la communion, le répondant, me voyant avancer, a dit le *Confiteor* ; le célébrant s'est retourné, il a levé la main droite : c'était l'absolution qui tombait sur sa mère ! Mon pauvre enfant, un sanglot lui a échappé : puis il a repris le saint ciboire, il est venu à moi : c'était Dieu que portait mon fils ! Quel moment ! quelle union ! Dieu, son prêtre et moi !... Est-ce que je priais ? Vraiment, je n'en sais rien. Une paix inouïe enveloppait mon être ; je fondais en larmes : c'était d'amour et de reconnaissance, et je disais tout bas : Mon Dieu ! mon fils ! Oui, pour nous autres mères, je crois que c'est prier... Va, je suis trop heureuse ! ne me plains jamais.

« Il y a eu de bien beaux jours dans ma vie ; celui-ci est encore le plus beau parce que les pensées de la terre n'y avaient pour ainsi dire plus de part. Adieu, je ne puis plus écrire ; mes larmes inondent ce papier, ce sont des larmes de bonheur... »

— *Revue Catholique de Troyes.*

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

L'AUMÔNE ORGANISÉE

La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste avait créé, vers le mois de novembre 1914, un Comité de l'Assistance par le Travail, lequel, en fournissant de l'ouvrage aux femmes des classes laborieuses de Montréal, aiderait, pour sa part, les nombreuses familles affectées, dès ce moment-là, par le chômage presque général, à traverser tant bien que mal le pénible hiver qui vient de s'achever.

Le Comité devait finir sa tâche le premier jour du présent mois ; mais, comme il dispose encore de certaines ressources, il a été décidé de le laisser continuer son œuvre bienfaisante, pendant encore quelques semaines.

Nous empruntons ces renseignements à *La Bonne Parole*, organe de la Fédération ; nous lui empruntons aussi les quelques chiffres que voici, touchant le travail accompli par le Comité :

Celui-ci a reçu, de novembre 1914 à mai 1915, 695 demandes d'emploi ; il a placé 160 personnes dans des bureaux, des manufactures, des magasins ou des maisons privées ; il a donné du travail à 153 femmes, dans l'ouvroir qu'il dirige.

Les ouvrières que ce dernier a reçues étaient toutes absolument privées de ressources et n'avaient aucune perspective d'emploi. La plupart du temps, c'étaient des mères de famille dont le mari chômait depuis des mois ou encore des jeunes filles dont le salaire devait subvenir aux besoins d'une famille de 6 ou 7 membres.

Le Comité n'a refusé aucune ouvrière réduite à de telles extrémités. Il a payé pour 4,140 journées de travail dont le rendement a donné 1,812 articles de lingerie répartis entre 584 enfants pauvres ; 5,606 morceaux confectonnés pour la Croix-Rouge ; 1,213, pour l'Hôpital Sainte-Justine ; 108, pour l'Assis-

tance Maternelle ; 32, pour l'Aide au drapeau ; 75, pour l'Aide au soldat.

En outre, le Comité a distribué, dans plusieurs écoles, de nombreux habits, surtout pour les jours de première communion.

Quant aux salaires, ils ont été payés à même les souscriptions perçues par le Comité de l'Assistance par le Travail et non pas avec les revenus provenant de la vente des objets confectionnés. Tous ceux-ci, en effet, ont été distribués gratuitement ; aucun n'a été vendu afin de ne pas faire de concurrence à la main-d'œuvre qui trouvait à s'employer.

Il n'est pas nécessaire, après ce rapide exposé, de faire ressortir le dévouement des sociétés de femmes montréalaises qui font partie de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste ; mais il est opportun de faire remarquer que la charité qui sait organiser des œuvres a une autre efficacité que celle qui ne s'occupe pas de ce point de vue.

Si vous distribuez de l'argent, des vivres, des habits, au petit bonheur de vos rencontres avec les pauvres et sans intéresser ceux-ci au bien que vous voulez leur faire, vous n'agissez pas mal ; mais — c'est évident — cette charité, sans prévoyance et sans discernement, est loin de valoir pour vous, pour les miséreux, pour la société celle qui rassemble des sous pour en faire une somme importante et qui non seulement porte secours aux plus nécessiteux et aux seuls vrais pauvres, mais encore les assiste d'une façon qui les arrache au désœuvrement, si mauvais conseiller aux heures difficiles qui font entrer la misère au foyer du travailleur. L'assistance par le travail, voilà une manière excellente de distribuer nos aumônes de façon à ce qu'elles aident bien, beaucoup de pauvres. Sachons prendre exemple de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste de Montréal : organisons l'aumône.

AUBERT DU LAC.

LA LIBERTÉ DU FLACON

Un correspondant du *Bien Public* des Trois-Rivières a écrit dans ce journal, la semaine dernière, une réponse excellente à quelques-uns des sophismes chers aux partisans de la liberté du commerce alcoolique.

Nous en reproduisons les parties principales :

Les plus heureux mouvements trouvent, ici-bas, des metteurs de bois dans les roues, les plus mauvaises causes, des défenseurs. Une superbe croisade d'assainissement moral par la tempérance vient d'être entreprise aux Châtes Shawinigan. Il fallait qu'elle fût contrecarrée. Devant les protecteurs du peuple, se sont dressés les profiteurs ; devant les avocats désintéressés de la tempérance, les avocats salariés du diable en bouteille.

Le correspondant du *Bien Public* parle ensuite des trouvailles d'un de ces derniers, un certain Polo Bibo :

Première trouvaille : « A moins d'avoir la prohibition complète, nous croyons qu'il vaut mieux avoir des licences. . . »

« Prohibition complète », voilà précisément ce que réclament les antialcoolistes. Mais nous supposons charitablement que Polo a plutôt voulu dire « prohibition universelle », c'est-à-dire, dans toute la Province.

Donc Polo est comme un soldat d'avant-garde qui ne veut point faire le pas tant que le dernier des pioupiou n'aura pas avancé.

Ce n'est pas une tactique napoléonienne.

C'est le jeu puéril de tous les pleutres qui se regardent et s'accusent parfois les uns les autres, pour s'excuser de ne pas accomplir leur devoir.

Écoutez-moi encore, Polo Bibo : Supposons, qu'en expiation de petites fredaines, le Ciel vous afflige d'un gros mal de dents. Le dentiste consulté déclare qu'il faut nécessairement extraire la crucifiante pièce. Seriez-vous assez simpliste pour ficher le camp avec votre mal, en criant : « Lorsque tous ceux qui souffrent comme moi, dans toute la province de Québec, consentiront, et le même jour que moi, à se les faire ôter, eh ! bien, alors, moi aussi, je ferai extraire ma dent. »

Deuxième trouvaille : « Les hôteliers ne pourraient tenir leur établissement sur un bon pied sans les revenus de la buvette », C'est faux ! L'assertion mille fois rabâchée, a été mille fois et péremptoirement démentie par les faits. Il existe, dans tous les pays, quantité d'hôtelleries sèches comme le Sanatorium DeBlois, aussi prospères que confortables.

Par la vente des alcools, on s'enrichit à moins de frais et plus vite. Voilà tout.

Troisième trouvaille : La liberté des gens est en péril !!!

La liberté des ivrognes et des alcooliques, soit ! C'est le but de la prohibition : empêcher les bonnes gens de s'empoisonner et d'empoisonner les générations futures. On doit laisser aux populations toutes les libertés compatibles avec l'ordre et la santé

publiques. Mais, dès lors qu'une liberté individuelle dégénère en licence, dès lors qu'elle tourne au détriment de l'intérêt public, elle peut légitimement et doit être courageusement supprimée. Tel est le cas pour « la liberté des gens » eu égard à l'alcool.

Comme le déclarait, hier encore, à Montréal, le Dr Gauvreau, « la prohibition est le seul moyen propre à enrayer le fléau de l'alcoolisme » qui ruine les individus, déshonore et martyrise les familles, décime la société. Voilà pour la liberté des consommateurs, la liberté du flacon !

Mais il y a aussi la liberté des non-consommateurs, la liberté des victimes involontaires de la boisson, que M. Polo oublie, mais dont les cœurs simplement humains doivent tenir compte. M. Polo voudrait-il que toutes les libertés fussent pour les pochards et les bambocheurs, tandis que les autres neuf-dixièmes de la société n'auraient que le vomi, les pleurs, les coups de pieds et la famine en partage ?

Qu'on se remémore un principe fort élémentaire : les libertés d'un chacun finissent où commencent les droits des autres. La liberté du père de famille par rapport au petit verre, expire là où commence le droit strict pour sa femme de n'être point soumise à une brute, de recevoir pour elle et les enfants les choses nécessaires à la vie, le bon exemple moral, etc.

Dans cette âpre lutte qui, partout aujourd'hui, se livre autour de la bouteille, voici ce qui différencie les combattants : les uns songent aux victimes de la boisson et veulent soulager leurs maux, les autres ne pensent qu'aux malfaiteurs, aux bourreaux, aux batteurs de femmes et de chevaux que sont les ivrognes.

Rappelons-nous, enfin, que si deux droits entrent en conflit, le moins important doit céder. Or, autour de la buvette où sont les droits les plus graves, les libertés les plus sacrées ? Le droit, la liberté que pourrait avoir monsieur X, de se rincer quotidiennement la margoulette ne s'évanouit-il pas comme une vaine fumée, devant le droit naturel, rigoureux, inaliénable qu'a le fils à naître de recevoir un sang non vicié des veines de son père, devant le droit primordial et sacré que possède l'épouse d'être toujours respectée, bien traitée, affectionnée par son mari ? Si l'homme boit, tous ces droits nécessaires et fondamentaux sont bientôt foulés aux pieds.

Et l'expérience prouve que, vu la déchéance originelle, dès lors qu'il y a de l'alcool à leur portée, les hommes en prennent, ils en abusent.

Voilà ce que comprennent bien les braves gens de Shawinigan. Voilà pourquoi, ils veulent écarter le péril, tarir la source du mal en votant la prohibition.

P

CA
Act

P

AND

19

19

19

19

19

19

19

19

C

aure
LES
les r

Bures

Bures

Agent

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 31^e
mars 1915 - - - - - \$626,639.42

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 mars 1915.

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914	399	28,689	55,541	584,188.43
1915 (31 mars)	412	29,656	57,312	626,639.42

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Lockwell.

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million sept cent soixante-deux mille piastres.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt plus un intérêt qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois à compter de la naissance d'un de ses enfants cette épargne périodique rapportera en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de **\$1751.91**, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	- - - - - PAR MOIS - - - - -					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	185.41	376.89	565.48	754.03	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1020.73	1275.83	1530.97
5	328.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.52	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2387.55	2804.99
8	542.37	1084.32	1627.79	2170.56	2713.06	3255.59
9	619.70	1239.61	1859.89	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3498.94	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2860.66	3814.48	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.88	6260.06
15	1135.38	2271.09	3407.55	4543.71	5679.41	6815.10
16	1230.64	2461.64	3698.46	4924.93	6155.93	7386.91
17	1328.78	2657.95	3988.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2860.19	4291.46	5722.29	7152.60	8582.31
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7673.65	9208.15
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.91	3504.35	5257.95	7011.05	8763.46	10515.90

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins	3 sous
de 5.00 à \$10.00	6 "
de 10.00 à 30.00	10 "
de 30.00 à 50.00	15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des **VERRES TORIQUES**
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des **VERRES
TORIQUES**. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

P.-C. Lacasse
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

LE

SUELLES

5.00 tous
enfants
ET UN
Pta.
rapide de
argnes :

\$30.00

365.83
742.70
1130.97
1530.97
1943.06
2367.61
2804.99
3255.59
3719.80
4198.05
4690.77
5198.37
5721.31
6260.06
6815.10
7386.91
7976.00
8582.81
9208.15
9852.29
10515.90

ONALE

mandats
ix taux

noient
lui des
opt et
ous les
et sans
remar-

FONDÉE AU CANADA EN 1865

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques
51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et de bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE

"SANCTUAIRE" Nous en garantissons la pureté "VATICAN"

Certificats d'authenticité approuvés par
S. G. Mgr L'Archevêque de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

FUMEZ NOTRE CIGARE

"ROYAL FAMILY"

\$2.50 LA BOITE DE 50

L'ÉGAL DU MEILLEUR CIGARE A 10 Cents.

Ecrivez aujourd'hui pour en avoir une boîte.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

568, St-Paul, TEL. MAIN 3766 MONTREAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTES GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
pour tous les cas d'Amétropie

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

EDI

décr
octo

qu'il
vent
reliu

de \$

reliu

man

47,

LA

L

177

Editeu

Grad
sépultu
vêque

Artic

Spéc
sinoire

EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche doré. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.



La Compagnie Gauthier & Frère
 INCORPORÉE
PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée
 Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaises à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

QUÉBEC

PICARD & DUQUET

ENR

HORLOCERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - **QUÉBEC**

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - **QUEBEC.**

ACHETEZ

VOS

FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUEBEC.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC:
ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.
BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.
LIMOILOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS:
RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**
BAPTISTE, LIMOILOU et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la **CAISSE D'ÉCONOMIE** offre aux familles de petites **BANQUES** en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au **BUREAU PRINCIPAL** et à la **SUCCURSALE DE ST-ROCH**, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles